

Règlement du concours « Jeunes Talents » 2019

Dans le cadre de la 10^e édition du Poprock Festival de Gilly, les 23, 24 et 25 mai 2019, l'Association Poprock organise un concours destiné aux jeunes groupes de musiciens.

5 groupes seront sélectionnés pour participer à la finale du concours, qui se déroulera en live sur la grande scène du festival, devant un jury composé de trois professionnels de la musique.

Règlement :

1. Critères de participation :

-La moyenne d'âge de tous les musiciens du groupe doit être inférieure à 20 ans.

Cela signifie que la somme des âges qu'ont les musiciens le jour de la finale du concours (le 25 mai 2019), divisé par le nombre de musiciens, doit être inférieure à 20.

-Le groupe doit être domicilié en Suisse romande.

-La participation au concours est gratuite.

2. Inscription

-Les candidatures doivent être déposées par email à info@poprockfestival.ch, jusqu'au 15 février 2019, à minuit. Par son inscription, le groupe accepte le présent règlement.

-L'inscription du groupe doit comporter :

- Une présentation écrite du groupe et de chaque musicien.

- Deux vidéos, d'une **minute maximum chacune**, avec :

- Un enregistrement en live d'une répétition réalisée avec un smartphone, sans effets, filters, ou remixage.

- Un enregistrement musical du groupe, avec contenu et technique libre.

3. Sélection à la finale du concours.

-Les vidéos seront évaluées par les trois membres du jury. Le comité du Poprock Festival comptabilisera les points attribués par le jury, afin de sélectionner les 5 finalistes.

-Le résultat de la phase de sélection sera communiqué aux groupes participants au courant de la dernière semaine de mars 2019.

4. Finale du concours.

La finale du concours se déroulera sur la grande scène du Poprock Festival de Gilly, le samedi 25 mai 2019.

Les finalistes seront jugés sur une prestation live de 15 minutes maximum (y compris les pauses entre les morceaux), comprenant :

- Une reprise ou une interprétation, du morceau imposé : « Un autre monde » de Téléphone.

- Deux compositions personnelles.

L'ordre de passage des morceaux est libre.

Le public aura également une influence sur le résultat final. La proclamation des résultats suivra immédiatement le concours.

5. Horaire :

L'ordre de passage des groupes sera tiré au sort peu avant le début du concours. La présence des groupes sur le site du festival est obligatoire une heure avant le début et jusqu'à la fin du concours.

Horaire provisoire : Samedi 25 mai, 17h à 19h30. Proclamation des résultats, environ 21h30.

5. Matériel :

L'organisateur met à disposition la batterie, les amplis de basse et de guitare. Les musiciens viennent avec leur instrument, câbles et éventuels pédaliers à effets.

6. Prix :

1^{er} prix : 2,5 jours d'enregistrement en studio professionnel (valeur 3'000.-)

2^e prix : 1000.- en bons d'achat en magasin de musique

3^e prix : 500.- en bons d'achat en magasin de musique

Prix du jury : 500.- en bons d'achat en magasin de musique

7. Divers :

15 minutes sont prévues pour les changements de scène entre les groupes. Cela représente un réel challenge pour l'équipe technique. Il est impératif que les groupes respectent scrupuleusement l'horaire imparti et se conforment aux directives de l'équipe technique et de l'organisateur.